

Appel à projets 2010 « Consommation responsable »

1- Contexte général

L'économie sociale et solidaire est inscrite dans le plan de mandat de la ville de Lyon depuis 2001.

Cette manière d'entreprendre qui place l'humain au cœur de l'économie est un levier majeur d'innovation. Elle s'inscrit dans la proximité et le développement local, et garante d'un développement durable créateur d'emplois.

A Lyon, les initiatives et innovations en matière d'économie sociale et solidaire se sont multipliées depuis plusieurs années. Le secteur de la consommation responsable, particulièrement dynamique, s'est fortement structuré avec la création de collectifs, réseaux, clusters, etc.

Aujourd'hui l'engagement de la Ville sur ce secteur prend davantage d'ampleur et une dimension européenne, avec le titre de « Territoire de commerce équitable¹ » et le lancement d'un label « Lyon, ville équitable et durable » visant à promouvoir les lieux de consommation responsable et les démarches de développement durable exemplaires.

Ces initiatives, portées par la Délégation de Mme GOUZOU-TESTUD au développement durable et à l'économie sociale et solidaire, contribuent à identifier les dynamiques du territoire et à sensibiliser toujours plus de lyonnais.

En 2010, la Ville de Lyon souhaite structurer ses interventions et son appui aux acteurs locaux en lançant un appel à projet « consommation responsable ».

2- Objet de l'appel à projet

Le présent cahier des charges a pour objet de :

- définir le cadre thématique des projets soutenus en 2010 par la délégation au développement durable et à l'économie sociale et solidaire,
- définir les conditions administratives, techniques et financières par lesquelles la Ville de Lyon procédera au choix des projets soumis par les acteurs.

3- Les objectifs visés

- Diversifier les publics bénéficiaires des actions de sensibilisation à la consommation responsable.
- Développer l'offre et la demande de consommation responsable dans des lieux encore peu engagés.
- Développer la connaissance de l'offre de consommation responsable.

4- Public concerné

Tout type d'opérateur public ou privé à but non lucratif (par exemple, associations, établissements publics, chambres consulaires, bailleurs sociaux,...) et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire (coopérative, Scic, Scop).

¹ TDCE est un programme porté par Max Havelaar France, la Plateforme du commerce équitable et Artisans du Monde (www.territoires-ce.fr)

5- Dates de l'appel à projet

Du 17 décembre au 15 février 2010.

6- Définitions

Consommation responsable :

Consommer responsable, c'est privilégier des produits et des services :

- à forte valeur sociale (produits équitables, fabriqués ou cultivés localement, produits dans le respect des travailleurs, éthiques, etc.) en prenant en compte la dimension culturelle,
- à forte valeur environnementale (produits recyclés, recyclables, revalorisés, biologiques, éco-énergétiques, etc.),

dans un objectif de création de richesses locales.

De la production à la commercialisation en passant par les transports, la consommation responsable concerne de nombreux secteurs : l'alimentaire, le textile, les cosmétiques, l'habitat, les finances, les loisirs, les transports, le tourisme.

Consommer de façon responsable, c'est donc chercher à satisfaire ses besoins de consommation tout en se préoccupant de l'impact de son geste sur le monde qui nous entoure.

Développement durable :

Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures.

7- Les axes retenus

Axe 1 : Développement de projets « consommation responsable » à destination de publics jeunes au sein de structures à vocation culturelle et de loisirs.

Les projets « consommation responsable » pourront proposer des actions relevant de :

- l'intégration de produits ou services issus du commerce responsable dans les activités de/des structures (fournitures et matériels, produits alimentaires, activités à caractère touristique, etc.) : appui-conseils pour la rédaction d'appel d'offre fournisseurs, appui à la recherche de fournisseurs, etc.
- La définition et la mise en œuvre de projet pédagogique/éducatif « consommation responsable » lié à l'activité sportive et/ou culturelle,
- L'animation de temps forts dédiés à la consommation responsable,
- La conception, l'édition et la diffusion d'outils d'éducation à la consommation responsable.

Dépenses subventionnables :

- Création et édition d'outils de communication, d'animation et d'éducation à la consommation responsable.
- Autres dépenses de fonctionnement liées à l'action.

Axe 2 : Conception et mise en œuvre d'événements grand public visant à promouvoir l'offre de produits ou services issus du commerce responsable.

Ce projet aura pour objectif :

- de faire découvrir l'offre de produits et services,
- d'informer les lyonnais sur les lieux de consommation de ces produits et/ou services.

Dépenses subventionnables :

- Création et édition d'outils de communication
- Autres dépenses de fonctionnement liées à l'action

8- Critères de sélection

La Ville de Lyon évaluera les projets sur la base de l'analyse :

- de la pertinence du projet au regard des objectifs définis précédemment
- de la qualité des moyens mis en œuvre
- des partenariats mobilisés
- de l'impact potentiel du projet
- du caractère créatif et innovant du projet

9- Modalités d'attribution

Le dossier de demande de subvention est à renseigner et retourner impérativement avant le 15 février 2010 à la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat :

**Ville de Lyon
DECA
69205 LYON cedex 01**

L'attribution se fera après examen de la pertinence du projet au regard des objectifs et critères définis précédemment.

Chaque structure ne peut présenter qu'un projet, seul ou en partenariat.

Référents au sein de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat :

Gaëlle Le Roux, chargée de mission économie sociale et solidaire, gaelle.leroux@mairie-lyon.fr,
Tél. : 04 26 99 65 02 - Fax : 04 26 99 65 09

Karine Melmoux, gestionnaire administratif et financier, karine.melmoux@mairie-lyon.fr,
Tél. : 04 26 99 64 52

Ces personnes référentes vous apporteront le concours nécessaire à l'élaboration de votre dossier.

Pour faire l'objet d'une proposition au conseil municipal, toute demande devra obligatoirement être accompagnée des pièces administratives et comptables demandées dans le dossier de demande de subvention fourni en document joint.